

Forfait Mobilités Durables

Exemples d'application

Voici des exemples de mise en place du Forfait Mobilités Durables dans les grandes entreprises françaises du CAC40.

Seclin

Justificatif par déclaration sur l'honneur.

Covoiturage : plafond de 400€ / an

- 1 AR / semaine : 150€ / an
- 2 AR / semaine : 200€ / an
- 3 AR / semaine : 250€ / an
- 4 AR / semaine : 300€ / an
- 5 AR / semaine : 400€ / an

Le conducteur qui supporte les frais de véhicule peut cumuler le nombre de trajets : sur l'AR, il transporte 1 passager = 1 trajet, 2 passagers = 2 trajets

Vélo

- Entre 400 et 600km / an avec une distance parcourue en vélo D-T au moins égale à 1,5 km / trajet : 120€ / an
- Entre 600 et 800km / an avec une distance parcourue en vélo D-T au moins égale à 2km / trajet : 168 € / an
- Entre 800 et 1 000km / an avec une distance parcourue en vélo D-T au moins égale à 2,5 km / trajet : 216€ / an
- Au moins 1 000km / an avec une distance parcourue en vélo D-T au moins égale à 2,5 km / trajet : 264 € / an

Cumul avec la prise en charge de l'abonnement des transports en commun.

Total Energies

Justificatif par attestation sur l'honneur.

Vélo

- Distance D-T de moins de 10 km : 360€ / an (30€ / mois)
- Distance D-T entre 10 et 20 km : 400€ / an (33€ / mois)
- Distance D-T de plus de 20 km : 500€ / an (41€ / mois)

+ aide à l'achat (vélo, VAE, kit électrification), prise en charge abonnement vélo (60%)

Carrefour

Justificatif par attestation sur l'honneur renouvelée chaque mois.

Vélo

- Jusqu'à 27 km/ mois : 5,40 € / mois
- De 27 à 55 km/ mois : 8,40€ / mois
- De 55 à 83 km/ mois : 13,50€ / mois
- Plus de 83km / mois : 16,60€ / mois

Cumul avec la prise en charge des abonnements des transports publics.

Atos

Justificatif par déclaration sur l'honneur.

Vélo : pas de minimum de service requis pour bénéficier du forfait. 300€ / an.

Pour tout salarié bénéficiant du FMD, participation de la direction pour :

- Remise en état, achat d'accessoires : max. 100€
- Achat d'un vélo musculaire : max. 300€
- Achat d'un VAE : max. 450€

Cumul avec l'abonnement des transports en commun avec plafond de 400€ / an.

Vinci

Justificatif par attestation sur l'honneur annuelle.

Vélo et trottinette (musculaires ou électriques)

Minimum de 10 jours/ mois : à hauteur de 20€ /mois minimum. Participation à l'achat d'un vélo / trottinette musculaire ou électrique : 100€.

Plafond de 600€ / an pour le cumul avec la prise en charge de l'abonnement aux transports en commun.

Schneider Electric

Covoiturage

Utilisation du « registre de covoiturage » et de l'application Concur + attestation sur l'honneur. Minimum de 80 trajets / an (trajet = aller ou retour) = 80 € et plafond de 200€ / an.

Vélo et trottinette

Amélioration des infrastructures : augmentation stationnement, rangements sécurisés (casiers). Accès gratuit à des points de recharge électrique. Formation par ateliers internes et externes pour initiation / remise en selle et prise en main (trottinette électrique et VAE).

Minimum de 80 trajets / an. Max. 40€ de prise en charge dans un kit sécurité (gilet + casque) + max. 40€ / an pour frais d'entretien et réparation.

Véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Mise à disposition gratuite de bornes de recharge. Tarifs préférentiels pour l'installation de bornes à domicile.

Participation à 75% aux frais d'abonnement des transports (en commun, location de vélo). Cumul possible avec le FMD à max. 500€/ an. Mais pas de cumul possible entre le FMD Covoiturage et FMD Vélo/ trottinette.

Orange

Justificatif par attestation sur l'honneur avec mention du nombre de jours d'utilisation sur l'année et modes de transport utilisés.

Covoiturage, vélo / trottinette / scooter électrique, location en free floating, titres de transport. Plafond de 400€/ an. « Usage du forfait à la discrétion de chacun ». Paiement annuel.

Inclusion de la **marche** : « les salariés qui effectuent habituellement leur trajet domicile – travail à pied sont éligibles au forfait mobilités durables dès lors qu'ils utilisent l'une ou l'autre des mesures, même occasionnellement ».

Participation journalière de 3€. Pas de seuil minimal, déclenchement au premier usage.

50% du coût des abonnements de transport, cumul possible avec plafond de 400€.

Annexes avec très bons exemples de calcul !

L'Oréal

Justificatif par attestation sur l'honneur + capture d'écran du trajet sur Geovelo / Mappy.

Vélo

0,25 €/ km avec un plafond de 500€ / an.

Prise en charge cumulable avec la prise en charge de l'abonnement des transports avec plafond de 500€ / an.

Prise en charge à max. 50€ d'un kit sécurité : casque, dispositif d'éclairage, deux brassards réfléchissants, support de smartphone, paire de gants pour vélos, dossard avec clignotants. Inclus dans le plafond de 500€.

Paiement annuel. Remplacement de l'IKV. Formation en e-learning obligatoire.

Mise en place de bornes de rechargement électrique. Offres préférentielles en LLD pour voitures électriques, hybrides ou essences sélectionnées par L'Oréal.

Stagiaires bénéficiaires du FMD.

Axa

Justificatif par attestation sur l'honneur.

Versement mensuel d'un montant maximal de 400€ / an et peut concerner : **vélo, EPDM, covoiturage, titres de transport.**

N'est pas cumulable avec la prise en charge des abonnements transport.

Accor

Justificatif par déclaration sur l'honneur et éventuels justificatifs de paiement.

451,20 € / an avec versement mensuel. Est également accessible pour les stagiaires. Concerne les **vélos, le covoiturage, les EPDM, titres de transport et tout autre service de mobilité partagée.**